

ASSEMBLEE DE CORSE

DELIBERATION N° 15/279 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE ADOPTANT LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS AVEC LA POSTE DE CORSE POUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA CHARTE DE LA LANGUE CORSE POUR LA PERIODE 2015-2017

SEANCE DU 29 OCTOBRE 2015

L'An deux mille quinze et le vingt-neuf octobre, l'Assemblée de Corse, régulièrement convoquée s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Dominique BUCCHINI, Président de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

BARTOLI Marie-France, BASTELICA Etienne, BIANCARELLI Viviane, BIANCUCCI Jean, BUCCHINI Dominique, CASTELLANI Pascaline, DOMINICI François, FEDERICI Balthazar, FEDI Marie-Jeanne, FERRI-PISANI Rosy, FRANCESCHI Valérie, GIORGI Antoine, GIOVANNINI Fabienne, GRIMALDI Stéphanie, LACAVE Mattea, MARTELLI Benoîte, MOSCONI François, NIVAGGIONI Nadine, ORSINI Antoine, ORSUCCI Jean-Charles, PAGNI Alexandra, RISTERUCCI Josette, de ROCCA SERRA Camille, SIMONPIETRI Agnès, SINDALI Antoine, STEFANI Michel, TATTI François, VANNI Hyacinthe

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

M. ANGELINI Jean-Christophe à Mme NIVAGGIONI Nadine
Mme BEDU-PASQUALAGGI Diane à Mme PAGNI Alexandra
Mme CASALTA Laetitia à Mme BARTOLI Marie-France
M. CASTELLANI Michel à M. BIANCUCCI Jean
M. CHAUBON Pierre à M. MOSCONI François
Mme COLONNA Christine à Mme SIMONPIETRI Agnès
M. LUCIANI Xavier à Mme GIOVANNINI Fabienne
Mme NATALI Anne-Marie à M. SINDALI Antoine
Mme PRUVOT Sonia à M. BASTELICA Etienne
M. SANTINI Ange à Mme GRIMALDI Stéphanie
Mme SANTONI-BRUNELLI Marie-Antoinette à M. GIORGI Antoine
M. SIMEONI Gilles à M. VANNI Hyacinthe
M. SUZZONI Etienne à Mme FRANCESCHI Valérie

ETAIENT ABSENTS : Mmes et MM.

BENEDETTI Paul-Félix, DONSIMONI-CALENDINI Simone, FRANCISCI Marcel, GIACOMETTI Josepha, HOUEMER Marie-Paule, LUCCIONI Jean-Baptiste, NIELLINI Annonciade, POLI Jean-Marie, TALAMONI Jean-Guy, VALENTINI Marie-Hélène.

L'ASSEMBLEE DE CORSE

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, Titre II, Livre IV, IV^{ème} partie,
- VU** la délibération n° 10/079 AC de l'Assemblée de Corse du 24 juin 2010 portant approbation du règlement budgétaire et financier de la Collectivité Territoriale de Corse,
- VU** la délibération n° 14/210 AC de l'Assemblée de Corse du 18 décembre 2014 portant adoption du Budget primitif de la Collectivité Territoriale de Corse pour l'exercice 2015,
- VU** la délibération n° 15/037 AC de l'Assemblée de Corse du 13 mars 2015 adoptant le règlement des aides relatives au développement, à la promotion et à la diffusion de la langue corse,
- VU** la délibération n° 15/080 AC de l'Assemblée de Corse du 16 avril 2015 adoptant le complément au règlement des aides relatives au développement, à la promotion et à la diffusion de la langue corse,
- VU** la délibération n° 15/083 AC de l'Assemblée de Corse du 16 avril 2015 approuvant le plan Lingua 2020 - « Per a nuralisazione di a lingua corsa è u prugressu versu una sucetà bilingua »,
- SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,
- SUR** rapport de la Commission du Développement Social et Culturel,
- SUR** rapport de la Commission des Finances, de la Planification, des Affaires Européennes et de la Coopération,

APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE PREMIER :

APPROUVE le projet de Convention d'objectifs de moyens à signer entre La Poste de Corse et la Collectivité Territoriale de Corse, tel qu'il figure en annexe à la présente délibération.

ARTICLE 2 :

AUTORISE le Président du Conseil Exécutif de Corse à signer la présente convention et tout acte d'exécution (convention, arrêté, avenant), liant la Collectivité Territoriale de Corse et La Poste de Corse.

ARTICLE 3 :

DECIDE conformément aux articles 6 et 7 de la convention, de répartir les crédits inscrits ainsi qu'il suit :

LANGUE CORSE**ORIGINE : BP 2015****PROGRAMME : Langue corse - fonctionnement - 4813F**

MONTANT DISPONIBLE : 419 316,00 €

MONTANT AFFECTE : 12 600,00 €

DISPONIBLE A NOUVEAU : 406 716,00 €

ORIGINE : BP 2015**PROGRAMME : Langue corse - investissement - 4813I**

MONTANT DISPONIBLE : 241 000,00 €

MONTANT AFFECTE : 14 030,00 €

DISPONIBLE A NOUVEAU : 226 970,00 €

ARTICLE 4 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

AJACCIO, le 29 octobre 2015

Le Président de l'Assemblée de Corse,

Dominique BUCCHINI

ANNEXES